

Suis-je admissible à un financement?

Si vous êtes un artiste professionnel résidant à l'Île-du-Prince-Édouard et avez vécu ici pendant au moins 6 mois avant la date de la demande, vous êtes admissible à une demande de financement.

Qui est considéré comme un artiste professionnel?

Vous devrez établir votre statut professionnel à travers votre CV d'artiste. Votre CV doit inclure toutes vos formations, votre expérience professionnelle rémunérée dans votre discipline, récompenses, prix, expositions, tournées, albums enregistrés, films ou toute autre expérience professionnelle relatif à votre expérience artistique.

Ce programme de financement est-il pour moi?

Si vous êtes un artiste professionnel, qui réside à l'Île-du-Prince-Édouard, travaillant dans les disciplines suivantes, oui: artisanat; danse; arts interdisciplinaires; cinéma et arts médiatiques; la musique; théâtre; arts visuels; et écriture et édition.

Quel genre de projets financez-vous?

Les jurys ont tendance à octroyer des financements aux projets qui incluent dans leur candidature, ce qui suit: idée de projet réfléchi et clairement décrite avec une forte vision artistique, une liste de projets activités et le calendrier, un budget qui a du sens pour les activités énumérées, et de bonne qualité matériel de support. Les jurys veulent comprendre ce que votre projet accomplira pour vous en tant que l'artiste et quel sera l'impact du projet.

Comment créer un budget pour mon projet?

Utilisez ce modèle.

Puis-je commencer ma candidature, la sauvegarder et la terminer plus tard?

Non. Nous vous recommandons vivement de créer votre candidature complète dans un document Word que vous pouvez copier / collez vos informations dans le formulaire car une fois que vous démarrez l'application, vous devez le terminer complètement en une seule session.

Je ne peux pas utiliser l'application en ligne, que dois-je faire?

Contactez l'agente de développement des industries créatives [Shannon Pratt](#).

Combien de fois puis-je postuler?

Vous pouvez faire une demande de financement à chaque cycle (automne et printemps), mais si vous êtes un financement réussi bénéficiaire, vous devrez terminer votre projet et soumettre un rapport final avant de pouvoir postuler à nouveau.

Quand saurai-je si j'ai reçu du financement?

Tous les efforts sont faits pour s'assurer que tous les candidats sont informés dans les 4 semaines suivant la date limite de financement.

Je n'ai pas reçu de financement, puis-je obtenir des commentaires?

Oui, vous pouvez demander des commentaires au responsable du développement des industries créatives pour recevoir des commentaires de haut niveau sur votre demande de subvention afin de vous aider à vous préparer à postuler à nouveau l'avenir.

J'ai reçu un financement, quand recevrai-je le paiement?

Une fois que vous serez informé de la réussite de votre candidature, vous serez contacté pour signer un contrat et organiser le paiement.

Quand mon rapport final est-il dû?

Votre rapport final est dû lorsque vous avez terminé votre projet (comme indiqué dans votre demande). Si vous avez besoin d'ajuster votre date de fin, veuillez contacter [Shannon](#).

Dois-je inclure votre logo ou reconnaître le soutien financier?

Oui s'il vous plaît. Une fois le financement de votre subvention confirmé, nous vous enverrons une copie de notre logo, ou vous pouvez le [télécharger ici](#). Veuillez inclure le logo et la déclaration suivante chaque fois est possible et approprié: *Le financement de ce projet est (partiellement) fourni par Innovation PEI dans le cadre du Plan d'action culturel de l'Île-du-Prince-Édouard.*

Puis-je postuler à plus d'un programme en même temps dans le même cycle de financement?

Oui, vous pouvez postuler aux trois volets (Création, Diffusion, Professionnel Développement), mais une seule application par flux est autorisée